

Fiche de poste : Président du conseil d'administration de l'Institut national du Cancer (INCa)

Titre du poste : Président du conseil d'administration de l'Institut national du Cancer (INCa)

Présentation de la structure

L'Institut national du cancer (INCa) est l'agence d'expertise sanitaire et scientifique en cancérologie de l'Etat chargée de coordonner les actions de lutte contre le cancer. Créée par la loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, elle est placée sous la tutelle conjointe du ministère chargé de la santé et du ministère chargé de la recherche. L'INCa a pour principales missions de coordonner les actions de lutte contre les cancers, d'initier et soutenir l'innovation scientifique, médicale, technologique et organisationnelle en matière de lutte contre les cancers. Son action s'inscrit dans le contexte de la stratégie nationale de santé qui constitue le cadre de la politique de santé en France. Il produit des expertises sous forme de recommandations nationales, de référentiels, de rapports et d'avis en réponse notamment aux saisines des ministères de tutelle et développe l'observation des cancers par des outils de veille, des études, du recueil, de l'analyse et de la diffusion de données dans tous les domaines de la cancérologie. Ces domaines d'intervention s'appliquent à la recherche, à la santé publique et aux soins. Le pilotage de la stratégie décennale de lutte contre les cancers lui a été confié par la loi du 8 mars 2019. Le conseil d'administration de l'établissement est composé des représentants des membres constitutifs du groupement d'intérêt public (GIP) et de huit personnalités qualifiées. Il s'appuie sur un conseil scientifique et sur trois instances consultatives : un comité de déontologie et d'éthique, un comité d'audit et un comité de démocratie sanitaire. L'INCa emploie environ 150 personnes, relevant du code du travail. Son budget annuel s'élève à environ 130 M€. Les recettes sont, en majeure partie, constituées des subventions des ministères en charge de la santé et de la recherche, complétées des contributions des autres membres du GIP et de ressources issues de partenariats avec des organismes publics et privés.

Mission principale

Le président ou la présidente du conseil d'administration de l'INCa porte la vision stratégique de l'Institut. Il ou elle doit ainsi définir les orientations, en cohérence avec celles définies par les ministères de tutelle (santé et recherche) et proposer un pilotage médico-économique intégré, tenant compte des sciences humaines et sociales, dans l'élaboration des politiques et des appels à projets. En particulier, il ou elle doit assurer la mise en œuvre de la stratégie décennale et assurer la déclinaison opérationnelle des grandes priorités nationales : prévention personnalisée, équité d'accès aux soins, recherche translationnelle et innovation, exploitation des données de santé et transformation numérique. Il ou elle doit également garantir une gouvernance cohérente, transparente et performante de l'Institut, notamment sur les dimensions scientifique, éthique, opérationnelle et budgétaire. Il ou elle représente l'INCa auprès des pouvoirs publics, des institutions sanitaires nationales, européennes

(DGSANTE/DGRTD) et mondiales (CIRC), des associations de patients, des professionnels de santé et des partenaires économiques.

Organisation et rôle du Directeur général (DG)

Le président ou la présidente du conseil d'administration a sous son autorité un directeur général qui a pour mission principale d'assurer la direction opérationnelle et administrative de l'Institut. Il ou elle peut déléguer au directeur général des missions clés : préparation des orientations stratégiques et de leurs modalités d'exécution, conduite de la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration et du président, recrutement et gestion des ressources humaines, préparation et exécution du budget, gestion quotidienne des services, contribution à l'élaboration et à l'application des politiques publiques en cancérologie définies avec l'État. Cette articulation garantit une synchronisation efficace entre stratégie médicale et scientifique portée par le président ou la présidente et délégation opérationnelle portée par le directeur général.

Profil recherché

Pour ce poste de président(e) du conseil d'administration de l'INCa, il est attendu des candidats une expérience significative dans la conduite de politiques publiques, la direction d'organisations complexes dans le secteur de la santé, de la recherche ou de l'innovation, la capacité à fédérer des équipes pluridisciplinaires et des partenaires variés (scientifiques, institutionnels, associatifs). La dimension scientifique du poste requiert des candidats un profil clinique ou scientifique de haut niveau. Sur le plan éthique, il est attendu des candidats un sens élevé de l'intérêt général, une déclaration publique d'intérêts (DPI) compatible avec les exigences du poste. Les candidats devront en outre être en mesure de poursuivre les efforts entrepris en matière d'internationalisation et de mise en visibilité de l'Institut dans un contexte de profonde transformation du paysage de la lutte contre le cancer à l'échelle européenne et internationale.

Procédure de sélection

La sélection des candidats comporte une audition par un comité de sélection mis en place par le ministère chargé de la santé et le ministère chargé de la recherche, tutelles de l'établissement. A l'issue de la sélection, le candidat retenu sera auditionné par les deux assemblées parlementaires avant sa nomination pour une durée de cinq ans renouvelable. Le dossier de candidature, comprenant un curriculum vitae détaillé avec la liste des expériences et la liste des publications et travaux, ainsi qu'une lettre d'intention, est à adresser dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française aux directeurs de cabinet des ministres, ainsi qu'au directeur général de la santé uniquement par voie électronique aux adresses suivantes : didier.lepelletier@sante.gouv.fr ; sarah.sauneron@sante.gouv.fr ; DGS-SP@sante.gouv.fr ; DGS-

DR1-RH@sante.gouv.fr ; direction.generale@recherche.gouv.fr ;
nacer.boubenna@recherche.gouv.fr ;

Le poste requiert des garanties d'indépendance et d'impartialité. Pour que leur candidature soit prise en compte, les candidats devront simultanément remplir une déclaration publique d'intérêts conforme à la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé, étendu à l'ensemble des acteurs dans le champ de la santé publique et de la sécurité sanitaire, en accédant au site : <https://dpi-declaration.sante.gouv.fr>.